

Rapport annuel

au 31 mars 2016

LBPAM ACTIONS FRANCE

Part «C»

Part «D»

Part «E»

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

SICAV de droit français

CLASSIFICATION

Actions françaises

Document public

LA BANQUE



POSTALE

La Banque Postale Asset Management – 34, rue de la Fédération 75737 Paris Cedex 15

La Banque Postale Asset Management est une société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 95015
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 099 733 euros – 344 812 615 RCS Paris

labanquepostale-am.fr

Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'Administration

Liste des mandats et fonction des administrateurs

Rapport de gestion

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

CERTIFICATION DU CONTRÔLEUR LÉGAL DES COMPTES

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Henri DELESSY-DORVILLIUS**
Responsable des Études Économiques –
Direction Stratégie et Développement -
La Banque Postale

Administrateurs

- **La Banque Postale Asset Management**
Représentée par M. Vincent CORNET
Directeur de la Gestion
La Banque Postale Asset Management
- **La Banque Postale**
Représentée par Mme Brigitte GOUNOD
Directrice Qualité, étude et veille concurrentielle
Direction Relations Clients - DM
La Banque Postale

Directeur Général

- **M. Pierre-Alain LABAT**
Co-Directeur de la Gestion Actions
La Banque Postale Asset Management

Directeur Général Délégué

- **M. Olivier HAKIM**
Gérant actions
La Banque Postale Asset Management

Commissaire aux comptes

- **Cabinet Mazars**
Représenté par M. Gilles DUNAND-ROUX

Liste des mandats et fonction des administrateurs

Au titre de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV.

Les Informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission au
Henri DELESSY-DORVILLIUS			
SA à Directoire La Banque Postale		Responsable des Etudes Economiques - Direction Stratégie et Développement	
Sicav LBPAM Actions Amérique	Président du CA et Administrateur	Néant	
Sicav LBPAM Actions Asie Pacifique	Président du CA et Administrateur	Néant	
Sicav LBPAM Actions France	Président du CA et Administrateur	Néant	
Sicav LBPAM Actions Monde	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
Sicav LBPAM Actions Diversifié	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
Brigitte GOUNOD			
SA à Directoire La Banque Postale		Directrice Qualité, étude et veille concurrentielle - Direction Relations Clients - DM	
Sicav LBPAM Actions Amérique	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
Sicav LBPAM Actions France	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
Sicav LBPAM Actions Asie Pacifique	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
Vincent CORNET			
SA à Directoire			
La Banque Postale Asset Management	Membre du Directoire	Directeur de la gestion	
SAS La Banque Postale Structured Asset Management	Président	Néant	
SICAV Libertés & Solidarité	Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM Actions Amérique	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Euro	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions France	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Europe Monde	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Diversifié	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Indice Euro	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Indice France	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Monde	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Midcap	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions Asie Pacifique	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Actions 80	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Obli Court Terme	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Obli Monde	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Obli Moyen Terme	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Obli Revenus	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Profil 15	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Profil 50	RP de LBPAM, Administrateur	Néant	
Pierre-Alain LABAT			
SA à Directoire			
La Banque Postale Asset Management		Co-Directeur de la Gestion Actions	
Sicav LBPAM Actions Euro	Directeur général	Néant	
Sicav LBPAM Actons France	Directeur général	Néant	
Olivier HAKIM			
SA à Directoire			
La Banque Postale Asset Management		Gérant actions	
Sicav LBPAM Actions France	Directeur général délégué	Néant	

Informations réglementaires concernant l'OPC

Le 15 décembre 2015, le paragraphe « garanties financières » du prospectus de votre SICAV a été modifié afin d'élargir les types de réinvestissement autorisés pour son collatéral cash et ce en conformité avec les Guidelines ESMA.

Commentaire de gestion

Les marchés européens ont été marqués par une forte volatilité en 2015. Plusieurs thématiques se sont succédé. Jusqu'à mi-avril, les marchés se sont inscrits en hausse, portés par la poursuite de la baisse de l'euro et du baril, ainsi que les effets anticipés du QE. L'effritement du dollar en avril, sur fond de données économiques décevantes, a stoppé le marché dans sa hausse. Ensuite, les négociations difficiles entre la Grèce et ses créanciers ont été au centre des préoccupations des investisseurs. Le soulagement lié à la signature d'un accord avec la Grèce mi-juillet n'a été que de courte durée, avec la montée des inquiétudes sur la croissance de la Chine. Finalement, les marchés ont rebondi grâce aux propos de Mario Draghi le 22 octobre. La BCE a indiqué que l'ampleur de la stimulation monétaire serait revue en décembre. La fin de l'année a été difficile pour les marchés actions européens. Les annonces de la BCE le 3 décembre ont été jugées décevantes, déclenchant une baisse des marchés de près de 10 % sur la première quinzaine du mois, également alimentée par l'accélération de la chute du pétrole. Les marchés se sont un peu repris après des annonces en matière de taux et de croissance conformes aux attentes aux États-Unis. Comme anticipé, la Fed a ainsi relevé ses taux directeurs de 25 points de base.

Janvier 2016 restera dans les mémoires. Autant en raison de l'ampleur des mouvements enregistrés que de la volatilité qui les a accompagnés. Après avoir perdu plus de 10 %, le MSCI World a ainsi réussi à limiter la casse en n'abandonnant finalement que 5 %, sauvé par le violent rebond du baril sur la dernière semaine du mois et les propos accommodants tenus par Mario Draghi et Janet Yellen en fin de période. Le Brent a commencé par lâcher plus de 25 %, emporté par la levée des sanctions contre l'Iran et la poursuite de la hausse des stocks US, pour se reprendre violemment lorsque des bruits convergents ont prêté à certains producteurs OPEP et non OPEP la volonté de réduire leur production pour soutenir les cours. Il termine tout de même le mois 7 % en dessous des niveaux de fin décembre mais près de 8 \$ au-dessus de ses points bas. Les devises émergentes ont suivi.

Le mois de février n'aura pas été moins agité que les précédents. Comme en janvier, il s'est divisé en deux parties très différentes. La première a été marquée par un complet retournement de situation après le rebond technique qui avait marqué les 10 derniers jours du mois de janvier. Les facteurs qui avaient nourri les mouvements de baisse de l'été dernier, et qui s'étaient de nouveau activés depuis début décembre, sont restés très présents. La guerre des devises, avec notamment la crainte de voir la Chine procéder à une dévaluation significative du yuan, un nouveau repli des cours des matières premières, baril en tête, et la thématique crédit/liquidité, ont de nouveau tout emporté sur les dix premiers jours du mois. Le 11 février, le DJ perdait pratiquement 6 %, le Stoxx 600 plus de 11 %, le Nikkei pratiquement 15 %. Les financières, les secteurs exposés à l'économie chinoise et toutes les entreprises ayant des bilans un peu tendus ont fait l'objet de dégagements très importants. Les « spreads » de crédit, les « spreads » périphériques, les cocos bancaires ont été sévèrement attaqués, tout comme les devises émergentes à problèmes. L'aversion au risque a profité à plein aux valeurs refuges. Le 10 ans allemand s'est replié de 14 pdb, son homologue US de 26 pdb. L'once d'or a pris 100 \$ entre le 1^{er} et le 11 février. En dépit de la décision de la Banque du Japon fin janvier de faire passer certains de ses taux de refinancement en territoire négatif, le yen s'est adjugé 7,75 % contre dollar et 8,2 % contre yuan. Même constat pour la couronne suédoise qui a pris plus de 2 % contre euro.

L'abcès a été percé le 11 du mois lorsque Janet Yellen a confirmé devant le Congrès que la Fed allait poursuivre la normalisation de sa politique monétaire en dépit de la détérioration de l'environnement. Deux éléments ont servi de catalyseurs au retournement de la situation. Le rebond du cours du baril et les propos du gouverneur de la PBoC qui a indiqué que les autorités chinoises ne comptaient pas procéder à une dévaluation significative du yuan. Le passage du baril sous le seuil des 30 \$ a poussé un certain nombre de producteurs, OPEP et non OPEP, à entamer des négociations pour limiter l'offre. Même s'il est vite apparu qu'il serait difficile d'espérer plus qu'une stabilisation de la production, cela a suffi pour faire reprendre au baril près de 20 % sur ses plus bas du mois. Sur février, le Brent s'apprécie de 3,5 %. Les cours des métaux industriels ont suivi en prenant en moyenne 3,5 %. La réouverture des marchés chinois le 15 du mois, après la pause du nouvel an lunaire, et le volontarisme des autorités qui ont multiplié les initiatives pour soutenir la croissance ont également joué dans le bon sens.

En terme de performance, l'Eurostoxx dividendes réinvestis a baissé de - 13,05 % sur la période tandis que le CAC 40[®] dividendes réinvestis baissait de - 10,87 % et le SBF120 dividendes réinvestis de - 9,43 %.

Sur un plan sectoriel, la performance a été contrastée : au niveau de la zone euro, seuls deux secteurs affichent des performances positives : les transports et loisirs (+ 7,6 %) et la construction (+ 4,9 %) . À l'inverse, le secteur bancaire a perdu - 35,7 %, l'automobile - 24,1 % et la chimie - 23,1 %.

Concernant la gestion du portefeuille, nous avons conservé une approche de sélection de titres (contribuant négativement en performance relative à l'indice de référence) : au niveau sectoriel, la sous-pondération tout au long de l'année du secteur immobilier a coûté en performance, tout comme la surpondération sur les secteurs de la consommation courante et de la distribution. À l'inverse, les surpondérations sur la construction et l'automobile ont contribué positivement à la performance du fonds.

À fin mars 2016, l'exposition du fonds est restée stable aux alentours de 100 % et nous étions principalement surpondérés sur les secteurs de la santé, des services financiers et de l'assurance aux dépens de la technologie, de l'industrie et de l'immobilier.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

Une référence aux performances de l'OPC est disponible sur le site internet de La Banque Postale Asset Management (onglet « Documentation » puis « Reporting ») :

www.labanquepostale-am.fr ou sur simple demande écrite auprès de La Banque Postale Asset Management, 34, rue de la Fédération – 75015 Paris.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Les critères ESG ne sont pas pris en compte dans le cadre de la gestion de votre OPC.

Distribution des dividendes

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices au titre des **actions C** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
28/03/13	2013	Néant	Néant	Néant
31/03/14	2014	Néant	Néant	Néant
30/03/15	2015	Néant	Néant	Néant

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices au titre des **actions E** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
28/03/13	2013	Néant	Néant	Néant
31/03/14	2014	Néant	Néant	Néant
30/03/15	2015	Néant	Néant	Néant

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices au titre des **actions D** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
28/03/13	2013	2 386 106,42	2 386 106,42	0
31/03/14	2014	1 244 270,32	1 244 270,32	0
30/03/15	2015	1 102 913,49	1 069 826,09	33 087,40

Quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA (art. 91 quater L du CGI Annexe II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 96,55 %.

Effet de levier

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 135,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 102,60 % selon la méthode de l'engagement,
- 102,60 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvestis uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Procédure de suivi et de sélection des intermédiaires

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

Politique d'exercice des droits de vote

La Banque Postale Asset Management tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, 34 rue de la Fédération, 75015 Paris.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de La Banque Postale Asset Management : www.labanquepostale-am.fr.

Politique de rémunération de la société de gestion

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives AIFM (2011/61/UE du 8 juin 2011), et la gestion des fonds d'investissements alternatifs (FIA), les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBPAM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBPAM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le critère d'attribution de la rémunération variable est l'atteinte des objectifs individuels de chaque personne concernée.
- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

Sur la base de l'article L533-22-21 du code monétaire et financier et du guide de rémunérations émis par l'Autorité des marchés financiers, toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la direction générale et des preneurs de risque, voient leur rémunération variable faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 40 % sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : Les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBPAM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBPAM et de la DRH.

- Enveloppe de rémunération variable : Selon les collaborateurs, le taux d'atteinte maximale varie entre 5 % et 100 % de la rémunération fixe.

2. Éléments quantitatifs

	Montant total des rémunérations 2015	Nb de bénéficiaires
Ensemble des CDI de la Société LBPAM		
Fixes	11 966 789	161
Variables + primes	4 359 119	155
Ensemble des gérants LBPAM		
Fixes	3 127 704	31
Variables + primes	1 754 200	31
Ensemble des cadres supérieurs non gérants LBPAM		
Fixes	1 766 024	12
Variables + primes	1 149 950	12

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 31/03/2016 EN EUR

	31/03/2016	31/03/2015
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	172 043 155,86	218 428 151,98
Actions et valeurs assimilées	163 840 244,13	205 774 685,31
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	163 840 244,13	205 774 685,31
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo­ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	5 083 248,98	6 659 289,60
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 083 248,98	6 659 289,60
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	3 119 662,75	5 994 177,07
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	3 119 662,75	5 994 177,07
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	223 886,15	1 365 872,67
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	223 886,15	1 365 872,67
Comptes financiers	147 112,58	0,27
Liquidités	147 112,58	0,27
Total de l'actif	172 414 154,59	219 794 024,92

BILAN PASSIF AU 31/03/2016 EN EUR

	31/03/2016	31/03/2015
Capitaux propres		
Capital	154 046 602,05	184 730 803,81
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	11 703 929,22	15 953 504,98
Résultat de l'exercice (a, b)	2 876 334,56	3 651 362,24
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	168 626 865,83	204 335 671,03
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	3 787 138,67	7 285 794,56
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 787 138,67	7 285 794,56
Comptes financiers	150,09	8 172 559,33
Concours bancaires courants	150,09	8 172 559,33
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	172 414 154,59	219 794 024,92

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2016 EN EUR

	31/03/2016	31/03/2015
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2016 EN EUR

	31/03/2016	31/03/2015
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	1 427,65
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 425 665,49	7 513 384,22
Produits sur obligations et valeurs assimilées	82 500,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	31 151,24	31 180,77
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	5 539 316,73	7 545 992,64
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	7 995,79	16 850,01
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	7 222,68	24 844,12
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	15 218,47	41 694,13
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	5 524 098,26	7 504 298,51
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 571 578,26	2 811 101,19
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 952 520,00	4 693 197,32
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-76 185,44	-1 041 835,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	2 876 334,56	3 651 362,24

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EUR.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture jour.
Les valeurs négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
Les titres d'OPC étrangers valorisant sur une base mensuelle, leurs valeurs liquidatives sont confirmées par les administrateurs des fonds.
Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimation communiquée par les administrateurs de ces fonds et validée par le gérant.
5. Les titres de créances et assimilés négociables sont valorisés actuariellement par l'application d'un taux de référence éventuellement majoré par une marge calculée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
 - a. Pour les titres dont la durée de vie résiduelle est supérieure à un an, le taux de référence retenu est celui des titres d'État (BTAN ou OAT) de durée similaire ;
 - b. Pour les titres à moins d'un an de durée de vie résiduelle, le taux de référence retenu est celui du marché interbancaire offert à Paris, sauf pour les bons du Trésor où le cours de référence est une moyenne des cours contribués BGN ;
 - c. Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière, peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui de remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de compensation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
- a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêts de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan.
- L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
11. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,50 % TTC de l'actif net moyen annuel pour l'ensemble des parts.
12. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction) est de 1,40 % TTC pour la part C, de 1,40 % TTC pour la part D et de 1.19 % TTC pour la part E sur l'actif net moyen annuel.
13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé. Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative calculée le vendredi.
14. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part C	Part D	Part E
Affectation du résultat net	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution

2. Évolution de l'actif net au 31/03/2016 EN EUR

	31/03/2016	31/03/2015
Actif net en début d'exercice	204 335 671,03	229 997 871,84
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	24 658 135,57	30 959 755,40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-33 342 343,84	-87 487 579,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 064 620,17	22 406 219,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 466 759,89	-4 325 508,90
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-237 295,00	0,00
Frais de transactions	-609 458,93	-460 572,21
Différences de change	-162 120,31	60 014,22
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-40 463 189,48	9 736 543,93
Différence d'estimation exercice N	4 861 892,90	45 325 082,38
Différence d'estimation exercice N-1	-45 325 082,38	-35 588 538,45
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 102 913,49	-1 244 270,32
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 952 520,00	4 693 197,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	168 626 865,83	204 335 671,03

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 112,58	0,09
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,09	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	147 112,58	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	150,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	USD		GBP		CHF		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	59 109,15	0,04	0,00	0,00	0,26	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	150,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/03/2016
Créances	
Souscriptions à recevoir	36 189,15
Coupons et dividendes en espèces	187 697,00
Total des créances	223 886,15
Dettes	
Achats à règlement différé	276 384,23
Rachats à payer	21 649,78
Frais de gestion	201 067,28
Collatéraux	3 287 069,58
Autres dettes	967,80
Total des dettes	3 787 138,67

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
LBPAM ACTIONS FRANCE C		
Actions souscrites durant l'exercice	148 435,19332	19 624 385,89
Actions rachetées durant l'exercice	-160 366,71084	-21 706 936,09
Solde net des souscriptions/rachats	-11 931,51752	-2 082 550,20
LBPAM ACTIONS FRANCE D		
Actions souscrites durant l'exercice	50 478,52007	4 977 013,03
Actions rachetées durant l'exercice	-111 911,80178	-11 407 461,25
Solde net des souscriptions/rachats	-61 433,28171	-6 430 448,22
LBPAM ACTIONS FRANCE E		
Actions souscrites durant l'exercice	4,45737	56 736,65
Actions rachetées durant l'exercice	-16,25462	-227 946,50
Solde net des souscriptions/rachats	-11,79725	-171 209,85

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
LBPAM ACTIONS FRANCE C	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
LBPAM ACTIONS FRANCE D	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
LBPAM ACTIONS FRANCE E	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/03/2016
LBPAM ACTIONS FRANCE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 008 116,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
LBPAM ACTIONS FRANCE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 539 309,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
LBPAM ACTIONS FRANCE E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	24 152,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2016
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2016
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	5 608 400,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/03/2016
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 083 248,98
	FR0012750461	LBPAM TRESORERIE Z	3 289 815,76
	FR0010392951	LBPAM TRESORERIE 5DEC FCP	1 793 433,22
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2016	31/03/2015
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 876 334,56	3 651 362,24
Total	2 876 334,56	3 651 362,24
LBPAM ACTIONS FRANCE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 143 416,95	1 415 807,18
Total	1 143 416,95	1 415 807,18
LBPAM ACTIONS FRANCE D		
Affectation		
Distribution	924 951,05	1 149 610,99
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	772 554,42	1 041 090,79
Total	1 697 505,47	2 190 701,78
Informations relatives aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 088 177,70500	1 149 610,98671
Distribution unitaire	0,85	1,00
Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	26 010,81	0,00
LBPAM ACTIONS FRANCE E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	35 412,14	44 853,28
Total	35 412,14	44 853,28

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2016	31/03/2015
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 703 929,22	15 953 504,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	11 703 929,22	15 953 504,98
LBPAM ACTIONS FRANCE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 684 646,50	6 214 726,39
Total	4 684 646,50	6 214 726,39
LBPAM ACTIONS FRANCE D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 891 385,76	9 560 177,40
Total	6 891 385,76	9 560 177,40
LBPAM ACTIONS FRANCE E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	127 896,96	178 601,19
Total	127 896,96	178 601,19

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/03/2012	28/03/2013	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016
Actif net Global en EUR	224 272 703,03	229 794 671,10	229 997 871,84	204 335 671,03	168 626 865,83
LBPAM ACTIONS FRANCE C					
Actif net en EUR	79 925 259,73	68 811 014,33	65 546 114,51	79 803 815,08	67 630 755,50
Nombre de titres	881 629,94923	672 834,45803	545 382,93142	566 541,93628	554 610,41876
Valeur liquidative unitaire en EUR	90,65	102,27	120,18	140,86	121,94
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	8,25	10,96	8,44
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	2,85	2,20	2,05	2,49	2,06
LBPAM ACTIONS FRANCE D					
Actif net en EUR	105 889 393,53	110 209 130,58	117 661 481,70	122 235 375,94	99 147 560,34
Nombre de titres	1 445 388,15377	1 381 994,91574	1 283 071,26055	1 149 610,98671	1 088 177,70500
Valeur liquidative unitaire en EUR	73,26	79,74	91,70	106,32	91,11
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	6,32	8,31	6,33
Distribution unitaire en EUR sur résultat	2,34	1,78	1,00	1,00	0,85
Crédit d'impôt unitaire en EUR	0,01	0,00	0,00	0,00	*
Report à nouveau unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	0,61	0,90	0,70
LBPAM ACTIONS FRANCE E					
Actif net en EUR	38 458 049,77	50 774 526,19	46 790 275,63	2 296 480,01	1 848 549,99
Nombre de titres	4 279,26352	5 002,12914	3 914,25936	163,57127	151,77402
Valeur liquidative unitaire en EUR	8 987,07	10 150,58	11 953,80	14 039,62	12 179,62
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	820,52	1 091,88	842,68
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	282,59	230,91	227,22	274,21	233,32

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
SOLVAY	EUR	20 397	1 797 995,55	1,07
TOTAL BELGIQUE			1 797 995,55	1,07
FINLANDE				
NOKIA (AB) OY	EUR	1 042 689	5 423 025,49	3,22
TOTAL FINLANDE			5 423 025,49	3,22
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	1 758	173 848,62	0,10
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	15 041	1 487 404,49	0,88
ALSTOM	EUR	46 775	1 050 800,38	0,62
AMPLITUDE SURGICAL	EUR	242 000	839 740,00	0,50
AMUNDI	EUR	30 779	1 287 947,26	0,76
ARKEMA	EUR	37 362	2 465 144,76	1,46
AXA	EUR	395 992	8 193 074,48	4,86
BIC	EUR	10 000	1 322 000,00	0,78
BIOMERIEUX	EUR	10 000	1 006 500,00	0,60
BNP PARIBAS	EUR	201 561	8 915 043,03	5,29
BOUYGUES	EUR	31 672	1 135 441,20	0,67
CARREFOUR	EUR	58 671	1 418 664,78	0,84
COFACE	EUR	118 747	861 153,24	0,51
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	135 791	5 259 185,43	3,12
CREDIT AGRICOLE	EUR	335 483	3 193 127,19	1,89
DANONE	EUR	31 567	1 973 253,17	1,17
EIFFAGE	EUR	82 446	5 565 105,00	3,30
ELIOR GROUP SCA	EUR	101 311	1 952 262,97	1,16
ENGIE PRIME FIDELITE 2018	EUR	312 086	4 256 853,04	2,52
ESSILOR INTERNATIONAL	EUR	51 969	5 641 234,95	3,35
EUROPCAR GROUPE	EUR	181 961	1 732 268,72	1,03
INGENICO	EUR	20 000	2 019 000,00	1,20
INTERPARFUMS	EUR	72 408	1 659 591,36	0,98
L OREAL PRIME FIDELITE 2018	EUR	26 063	4 103 619,35	2,43
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	51 726	7 784 763,00	4,62
NEXITY	EUR	18 096	828 706,32	0,49
ORANGE	EUR	392 400	6 040 998,00	3,58
PERNOD RICARD	EUR	50 405	4 939 690,00	2,93
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	61 442	3 791 585,82	2,25
RENAULT SA	EUR	52 502	4 584 474,64	2,72
SAFRAN SA	EUR	58 678	3 607 523,44	2,14
SANOFI	EUR	155 071	10 988 331,06	6,52
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	114 494	6 358 996,76	3,77
SRP GOUPE	EUR	40 000	668 000,00	0,40
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	EUR	136 279	2 196 817,48	1,30
TOTAL	EUR	167 700	6 718 062,00	3,98
TOTAL SA RTS 04-04-16	EUR	307 700	0,00	0,00
UNIBAIL-RODAMCO	EUR	8 130	1 965 834,00	1,17
VALEO	EUR	33 719	4 612 759,20	2,74
VINCI (EX SGE)	EUR	13 466	881 619,02	0,52
ZODIAC AEROSPACE	EUR	109 963	1 936 448,43	1,15
TOTAL FRANCE			135 416 872,59	80,30
LUXEMBOURG				
SES	EUR	180 683	4 649 877,01	2,76
TOTAL LUXEMBOURG			4 649 877,01	2,76

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
AIRBUS GROUP	EUR	111 309	6 494 880,15	3,85
EURONEXT NV - W/I	EUR	44 788	1 634 314,12	0,97
GRANDVISION NV	EUR	42 180	1 056 609,00	0,63
STMICROELECTRONICS NV	EUR	360 449	1 758 270,22	1,04
TOTAL PAYS-BAS			10 944 073,49	6,49
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur marchés réglementé ou assimilé			158 231 844,13	93,84
TOTAL Actions et valeurs assimilées			158 231 844,13	93,84
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LBPAM TRESORERIE Z	EUR	329	3 289 815,76	1,95
LBPAM TRESORERIE 5DEC FCP	EUR	179	1 793 433,22	1,06
TOTAL FRANCE			5 083 248,98	3,01
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 083 248,98	3,01
TOTAL Organismes de placement collectif			5 083 248,98	3,01
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
TOTAL	EUR	140 000	5 608 400,00	3,33
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur marchés réglementé ou assimilé			5 608 400,00	3,33
TOTAL Titres mis en dépôt			5 608 400,00	3,33
Créances représentatives de titres prêtés				
FRANCE				
AMPLITUDE SURGICAL	EUR	45 000	156 150,00	0,09
CARREFOUR	EUR	81 000	1 958 580,00	1,17
SRP GOUPE	EUR	60 000	1 002 000,00	0,59
TOTAL FRANCE			3 116 730,00	1,85
TOTAL Créances représentatives de titres prêtés			3 116 730,00	1,85
Indemnités sur titres prêtés				
			2 932,75	0,00
Créances				
			223 886,15	0,13
Dettes				
			-3 787 138,67	-2,25
Comptes financiers				
			146 962,49	0,09
Actif net				
			168 626 865,83	100,00
LBPAM ACTIONS FRANCE C	EUR	554 610,41876	121,94	
LBPAM ACTIONS FRANCE D	EUR	1 088 177,70500	91,11	
LBPAM ACTIONS FRANCE E	EUR	151,77402	12 179,62	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(SELON INSTRUCTION FISCALE DU CGI: N°140 51 - 2 - 05 DU 11 AOUT 2005)

Portefeuille : LBPAM ACTIONS FRANCE

DECOMPOSITION DU COUPON ACTION : LBPAM ACTIONS FRANCE D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	794 369,73	EUR	0,73	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire Revenus non déclarables et non imposables	130 581,32	EUR	0,12	EUR
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	924 951,05	EUR	0,85	EUR

MAZARS

**SICAV
LBPAM ACTIONS FRANCE**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2016

SICAV
LBPAM ACTIONS FRANCE

34, rue de la Fédération
75737 Paris Cedex 15

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2016

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SICAV LBPAM ACTIONS FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. S'agissant d'un FIA, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration de l'état de hors bilan inclus dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIA à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux organismes de placement collectif à capital variable, tels qu'ils sont définis par le règlement n° 2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 1^{er} juin 2016

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Gilles DUNAND-ROUX

MAZARS

**SICAV
LBPAM ACTIONS FRANCE**

Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2016

SICAV
LBPAM ACTIONS FRANCE

34, rue de la Fédération
75737 Paris Cedex 15

Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2016

Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

**SICAV
LBPAM ACTIONS
FRANCE**

*Exercice clos le
31 mars 2016*

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie, le 1^{er} juin 2016

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Gilles DUNAND-ROUX